

Résumé des garanties des services de garde en milieu familial

Police - OPTION 1 (OBLIGATOIRE)

Clause de franchise globale 250\$ sur dommages matériels sauf si stipulé autrement

RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRISES : MAX FORMULAIRES 091.0,090.7, 094.9,099.4,112.0, 112.1 & 890.6

Garantie basée sur la survenance des dommages

| | |
|--|--------------------|
| Garantie A Dommages matériels, corporels et moraux – Montant par sinistre | 10 000 000 \$ |
| Montant global pour le risque produits/après travaux par période d'assurance | 10 000 000 \$ |
| Garantie B Préjudice personnel et préjudice imputable à la publicité | 10 000 000 \$ |
| Garantie C Frais médicaux | 50 000 \$ par pers |
| Garantie D Responsabilité locative par lieu | 2 000 000 \$ |

Assurés supplémentaires – Employés et « travailleurs bénévoles, Propriétaires de « partie privative, remplaçantes et assistantes »

| | |
|---|---------------|
| Garantie globale des assurés supplémentaires | Incluse |
| Abus | 10 000 000 \$ |
| Contingente professionnelle | Incluse |
| Frais de défense en cas d'accusations portées au criminel (assuré acquitté ou accusations retirées) | 25 000 \$ |
| 090.7 Responsabilité Affaires 3.0 | Incluse |
| 094.9 Police d'assurance automobile du Québec – F.P.Q. No 6 – Formule des non-proprétaires | 10 000 000 \$ |
| 099.4 F.P.Q. No 6 – R.C. dommages à des véhicules loués et/ou utilisés en vertu de contrat | 100 000\$ |
| 112.0 Exclusion liée à la pyrite ou pyrrhotite | |
| 112.1 F.A.Q No 6-96 - avenant de responsabilité assumée par contrat | |

RESPONSABILITÉ CIVILE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS - RESPONSABILITÉ CIVILE DES ORGANISMES À BUT NON-LUCRATIF FORMULAIRE 350.2

Rétention : 500\$

Garanties administrateurs et dirigeants - modification formulaire 375.8

Organismes à but lucratif selon avenant général: formulaire 890.6

890.6 modification : réclamation antérieure

890.6 **Avenant divers** : Perte du revenu du fait d'interruption de vos activités en raison d'accusations portées au criminel (assuré acquitté ou accusations retirées) 25 000 \$

Police - OPTION 2 (optionnel)

Clause de franchise globale 300\$ sauf si stipulé autrement

BIENS-CONTENU : LATITUDE AFFAIRE 3.0 + SOMMAIRE DES EXTENSIONS DE LA GARANTIE - FORMULAIRES 034.0, 035.7,003.1,003.2 ET 890.6

Valeur à neuf

159.2 Refoulement d'égout Franchise de 300 \$ (Conditionnel à la présence d'un clapet de retenue) Inclus

Extensions de garantie : formulaire 035.7 et avenant général de programme 890.6

En sus du montant de la garantie

Dommages indirects-Sur les lieux

Contenu temporairement hors des lieux

003.1 Exclusions Communes

003.2 Avenant de déclaration d'une situation d'urgence-report de la date de cessation du contrat

ASSURANCE DES PERTES D'EXPLOITATION - PERTE RÉELLE SUBIE FORMULAIRES 238.0 ET 233.7

Période d'indemnisation 18 mois

Extension de garantie pour les pertes d'exploitations 3.0 pertes réelles subies

Extensions de garantie

233.7 Autorités civiles accès interdits aux lieux 30 jours

ASSURANCE BRIS DES ÉQUIPEMENTS - INCLUANT PERTES D'EXPLOITATION FORMULAIRE 168.1

CRIME 1.0 -DETournement - FORMULAIRE 111.1

L'information ci-dessus n'est qu'un résumé des différents montants de garantie applicables au présent contrat. Ceci ne pourra être interprété comme étant une augmentation ou modification des montants de garantie stipulés au Tableau des garanties. Dans le cas de divergences entre le contenu de ce résumé et celui du Tableau des garanties, le contenu du Tableau des garanties prévaudra.